



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT  
MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN**

**AVIS PUBLIC  
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT # 25.31-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 25-2006 ET LE  
PROJET DE RÈGLEMENT 65.4-2018 MODIFIANT LE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE

LE 11 DÉCEMBRE 2018, À 19H00  
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL AU 5 RUE GALE À ORMSTOWN

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit:

**1. Adoption des premiers projets de règlement 25.31-2018 et 65.4-2018**

Lors d'une séance tenue le 3 décembre 2018, le conseil de la municipalité d'Ormstown a adopté les premiers projets de règlement 25.31-2018 modifiant le règlement de zonage 25-2006 et 65.41-2018 modifiant le plan d'implantation et d'intégration architecturale 65-2011.

**2. Objet des premiers projets de règlement 25.31-2018 et 65.4-2018**

L'objet du premier projet de règlement 25.31-2018 vise à :

- Modifier la grille d'usages et normes de la zone H04-425;
- Régir les stationnements en cour avant pour la zone H04-425;

La zone touchée par la modification est la suivante : **zone H04-425**

L'objet du premier projet de règlement 65.4-2018 vise à :

- Régir les constructions pour la zone H04-425.

Les zones touchées par la modification sont les suivantes : **zone H04-425**

**3. Assemblée publique de consultation**

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 12 décembre 2018, à 19h00, dans la salle du conseil municipal au 5, rue Gale à Ormstown. Au cours de cette assemblée publique, la municipalité expliquera les premiers projets de règlement. Il expliquera les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce premier projet de règlement.

**4. Approbation référendaire**

Seulement le premier projet de règlement 25.31-2018 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

**5. Consultation des premiers projets de règlement 25.31-2018 et 65.4-2018**

Les premiers projets de règlement 25.31-2018 et 65.4-2018 ainsi que la description et l'illustration des zones touchées par le présent projet de règlement peuvent être consultés à l'hôtel de ville situé au 5, rue Gale à Ormstown aux jours et heures d'ouverture des bureaux. Des copies peuvent être obtenues sans frais.

Donné à Ormstown ce 4 décembre 2018.

Jocelyne Madore  
Directrice Générale adjointe